

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 844

Artikel: Jeux olympiques vaudois : le cri d'alarme du WWF : touche pas à ma Vallée

Autor: Miserez, Marc-André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Touche pas à ma Vallée

■ (mam) Le Conseil d'Etat bernois est prêt à accorder sa caution aux J.O. dans l'Oberland "à condition que" ... On connaît les réticences des comités olympiques à attribuer les Jeux à des régions où se manifeste une forte opposition. Apparemment, dans le canton de Vaud "tout baigne" ... Vraiment ? Porté à bout de bras par Paul-René Martin, Pierre Schwitzguebel et quelques autres, le dossier vaudois révèle bien des failles lorsqu'on y regarde de plus près. A cet égard, le WWF a réalisé un important travail dont les résultats ont été communiqués à la presse lundi 8 décembre à la Vallée de Joux.

La Vallée devrait recevoir les épreuves de fond et de saut. Séduits par l'apparente simplicité du dossier et par les avantages qu'on leur a fait miroiter, les élus des trois communes ont voté "comme un seul homme" les crédits de soutien à la candidature lausannoise.

Mais les Combiens sont tétus - les stratèges du DMF en savent quelque chose - et méfiant de nature. Philippe Dufour, horloger et membre du WWF a refusé d'accepter la promesse qu'il suffirait de couper "quelques sapins" et a décidé d'aller voir sur place. Ce qu'il a découvert est édifiant à bien des égards.

● Les normes de la FIS prescrivent qu'une piste de fond doit avoir six mètres de large "au moins", sans trous ni bosses. En suivant le tracé prévu pour la piste, le WWF a calculé de manière assez précise que les travaux d'aménagement nécessiteraient le massacre de 30'000 mètres carrés de forêt. Ajouté à cela d'importants travaux de terrassement, comparables à ceux qu'exigerait la construction d'une route de 10 km sur 6 m de largeur.

● Le tremplin de la Chirurgienne, au Brassus, est actuellement déficitaire. Et pourtant, il ne répond pas aux normes olympiques. Il faudrait en construire deux nouveaux (saut à 70 m et à 90 m), avec funiculaire, ascenseur et deux canons à neige.

● Deux grands bâtiments en béton devraient être construits au milieu d'un pâturage nommé "la Thomassette" pour abriter les services généraux et les services techniques.

● La capacité de la région en places de parc, actuellement de 2000, devrait être portée à 10'000 et la capa-

cité hôtelière passer de 200 à 800 lits.

● Enfin, sur le territoire de la commune de Ste Croix, qui devrait accueillir le biathlon, la piste et la route d'accès au stand de tir nécessiteraient l'abattage de 10'000 m² de forêt.

La conférence de presse a vu l'intervention de "personnes impliquées dans le Comité d'initiative des J.O.", le président de la commission nordique et un ingénieur forestier sont venus, sans avoir été invités, pour démentir partiellement les affirmations du WWF "qui avait fondé son enquête sur un dossier d'intentions". Ainsi donc, les exigences de la FIS sur la largeur des pistes auraient été soudainement assouplies. Par ailleurs, "il n'est pas exclu" que la nature reprenne ses droits après les Jeux. Quant aux bâtiments de la Thomassette, il ne s'agirait plus de blocs de béton mais de chalets d'alpage ... Difficile de dire s'il s'agit là de poudre aux yeux ou d'un nouveau "dossier d'intentions". Faute de renseignements plus précis à l'heure où nous mettons sous presse, nous laisserons à ces Messieurs la paternité de leurs propos.

Car le vrai problème, tel qu'il transparaît fort bien à la lecture de l'article de Bertil Galland dans *24 heures* du mardi 9 décembre, se situe ailleurs. "Les gens aiment la Vallée telle qu'elle est" déclare Philippe Dufour ; cette région a-t-elle besoin et envie du développement touristique que lui promettent Paul-René, Pierre et les autres ? Les Combiens sont-ils en train de se rendre compte qu'on les a vaguement floués dans cette affaire ? Philippe Dufour : "nous avons fait

paraître dans la feuille locale une lettre ouverte aux conseillers communaux, certains furent sidérés d'apprendre qu'ils ne seraient plus consultés une fois les crédits votés". Bien sûr, les installations seront mises à l'enquête, mais si la candidature de Lausanne est retenue, il risque d'être beaucoup trop tard.

"Tout se passe comme si les gens avaient voté la tête dans le sac", déclare Jacques Morier-Genoud, président de la LSPN, qui se déclare hostile aux Jeux vaudois. Il parle en connaissance de cause : la LSPN et le WWF viennent de perdre un recours au Tribunal fédéral contre l'autorisation de sacrifier 49'300 m² de forêt aux Championnats du monde de Crans-Montana (DP 834). Les juges ont argué, d'une part que les déboisements se justifiaient par le caractère mondial de la manifestation et d'autre part que l'amélioration des pistes correspondait aux besoins permanents de la station. Une manière élégante de sanctionner la politique du fait accompli.

Dans le cas de la Vallée de Joux, on voit mal quel pourrait être le poids du second argument. Il n'empêche que la lutte risque d'être serrée. La fièvre olympique qui s'est emparée de certains notables vaudois supporte très mal la contradiction.

On peut en voir une illustration dans la manière dont la presse s'est fait l'écho de la conférence : pour le chroniqueur de l'agence Air, repris par trois quotidiens au moins, les "explications" du Comité d'initiative ont paru tout à fait convaincantes. Quant à la Radio romande, elle s'est contentée de demander à Philippe Dufour s'il était opposé à l'idéal olympique ... Il est tellement plus facile de marcher avec la fanfare.

Au fait, qui posera un jour la question de savoir si la patinoire de Malley, à Lausanne, avec ses voies d'accès, ses facilités de parage, son emplacement et sa taille correspond aux normes prévues pour l'accueil de cérémonies d'ouverture et de clôture ? Ou aurait-on prévu de les tenir ailleurs ?

Le dernier numéro du *Panda* présente un dossier sur les problèmes que posent les J.O. à la Vallée de Joux et ailleurs (on ne parle plus beaucoup du pâturage du Grésalloy), avec quelques échos sur la déception des organisateurs des Jeux de Lake Placid (pourtant de vrais pros), six ans après. Adresse utile : rue Fendt 10, CP 2995, 1211 Genève 2

Jeux d'hiver 1994 : l'Oberland ou le Pays de Vaud

■ (mam) Depuis deux ans environ deux villes suisses se sentent une vocation olympique : celle d'organiser les XVII^e Jeux d'hiver, qui auront lieu en février 1994 déjà, soit deux ans seulement après ceux d'Albertville en vertu de la nouvelle alternance entre les Jeux d'hiver et les Olympiades d'été. Le 22 janvier 1987, le Comité olympique suisse, qui réunit les représentants de 27 fédérations (disposant chacune de 2 voix) et les 19 membres de l'exécutif choisira entre Interlaken et Lausanne, les deux villes restant en lice après les renoncements de St. Moritz et de Lucerne. Une telle candidature, pour l'organisation d'une manifestation budgétée à quelque 500 millions de francs, se prépare de longue date. Voici les principales étapes de la course qui connaîtra un premier achèvement dans six semaines environ.

Interlaken

Début 1984. Constitution du "groupe de travail pour la candidature d'Interlaken / Oberland bernois" sous la présidence d'Adolf Ogi, conseiller national UDC. Un autre parlementaire UDC, Bernhard Müller, par ailleurs conseiller d'Etat bernois, préside le comité de patronage, qui a pour vice-présidents les Conseillers nationaux Jean-Pierre Bonny (rad.) et Fred Rubi (soc.), d'Adelboden.

Printemps 1985. Tenue d'assemblées populaires dans les différentes communes concernées par la candidature pour "1996 / 2000", soit Adelboden, Grindelwald, Kandersteg, Wengen etc. Partout une majorité de participants approuvent.

Juin 1985. Création du KAO (Komitee Anti-Olymp), composé d'abord de représentants de l'Alternative démocratique et de la Liste Libre.

Décembre 1985. Le "Groupe de travail" publie la liste des stations concernées : Adelboden, Grindelwald, Gstaad / Saanen, Kandersteg, Lenk, Meiringen - Hasliberg, Thoune (hockey, avec Berne, éventuellement Lyss, Langnau et Fribourg), Wengen (Lauberhorn), ainsi qu'Engelberg / LU et ... Montreux (ou St Moritz) pour le bob et la luge.

Janvier 1986. Un groupe de travail du PS bernois critique les "Jeux d'Ogi", qui porteraient gravement atteinte à l'environnement. Le mois suivant le PS bernois se prononce contre les J.O. dans l'Oberland bernois.

Avril 1986. Coup de théâtre lors des élections bernoises : le parti radical perd ses deux sièges au Gouvernement, qui se compose désormais de quatre UDC, trois socialistes et deux "libres", de tendance nettement écolo. La sensibilité nouvelle de ce Conseil d'Etat influe assurément sur son attitude à l'égard des J.O.

Septembre 1986. Le Conseil d'Etat bernois retarde encore son préavis concernant les J.O. d'Interlaken.

30.09.86. Dépôt par MM. Ogi et P.R. Martin des deux candidatures suisses pour les J.O. d'hiver 96

13.10.86. Le CIO décide que les XVII^e jeux d'hiver se tiendront en 1994 déjà

17.10.86. Au terme de sa 91^e session, tenue à Lausanne, le CIO attribue les J.O. d'hiver 1992 à Albertville

07.11.86. Le Comité olympique suisse confirme qu'il examinera les deux candidatures pour les Jeux d'hiver 94

5.11.86. Publication des résultats du premier grand sondage représentatif effectué auprès de 612 personnes habitant le canton de Berne : 49,3% pour, 41,8% contre.

19.11.86. Le Grand Conseil bernois vote une motion du député Teuscher (UDC) obligeant le Conseil d'Etat à se prononcer en faveur des J.O.

4.12.86. Le Conseil d'Etat s'exécute, avec force réserves concernant l'impact sur l'environnement.

11.12.86. Inspection par les commissaires COS.

22.01.87. Choix du Comité olympique suisse : Interlaken, Lausanne ou renvoi dos à dos **Janvier 88.** Délai pour le dépôt des candidatures pour les Jeux 94, qui seront attribués par le CIO lors des Olympiades de Séoul, en septembre 1988

Lausanne

Rappel : Lausanne, siège du CIO depuis 1915, a déjà présenté sa candidature pour l'organisation des Jeux d'été de 1948 (finalement tenus à Londres) et de 1960 (Rome). Depuis 1968, le CIO est installé au Château de Vidy, tandis que le nouveau Musée olympique ouvrira ses portes en 1988 à Ouchy.

Automne 1984. Constitution du Comité d'Initiative pour les J.O., présidé par le Syndic de Lausanne Paul-René Martin.

Janvier 1985. Les Municipalités de neuf communes s'engagent à soutenir le projet lausannois, soit : Château d'Oex, Gryon, Le Chenit, Leysin, Montreux, Ollon, Ormont-Dessus et Dessous, Ste Croix.

Début mai 1985. Annonce officielle de la candidature lausannoise.

Novembre 1985. Sondage réalisé par le parti socialiste lausannois au sein de la population du chef-lieu qui donne une majorité de non (52,8%) et déjà une minorité d'indifférents (5%).

Décembre 1985. Le CIO confirme, et publie la liste des stations concernées : Le Brassus, Château d'Oex, Les Diablerets, Gryon, Leysin, Montreux, Les Mosses, Ste Croix et Villars. Lausanne organiserait les manifestations d'ouverture et de clôture, ainsi que les compétitions sur glace.

Printemps 1986. Les unes après les autres, les communes concernées se prononcent en faveur des Jeux, et votent un crédit de 10'000 frs au moins pour la première phase de la candidature (1986-87). Le Conseil communal décide à fin juin l'octroi d'un crédit de 100'000 francs.

Été 1986. Tous les grands partis vaudois se prononcent en faveur des Jeux, seul le GPE (écologiste) émet des réserves quant à la protection des sites concernés.

Septembre 1986. Au tour du Grand Conseil, qui vote un million, pour le cas où la candidature lausannoise serait retenue par le Comité Olympique Suisse. Alternative Socialiste verte s'oppose à l'organisation des Jeux lausannois.

4.11.86. Lausanne persiste et signe.

15.11.86. La Ligue vaudoise pour la protection de la nature se prononce contre l'organisation des J.O. dans le canton.

8.12.86. A son tour, le WWF annonce son opposition. L'idée d'une étude d'impact, analogue à celle effectuée par l'Institut de géographie de l'Université de Berne pour l'Oberland, fait son chemin à Lausanne aussi, où elle a été écartée jusqu'ici.

9 / 10.12.86. Inspection des pistes et installations prévues par les commissaires COS.